

**CONVENTION POUR L'ETUDE DE PROJET DE RAPPROCHEMENT
ENTRE
LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE ROUEN
ET
LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE GRAND ET PETIT COURONNE**

ENTRE

La Ville de Rouen

Hôtel de Ville- Place du Général de Gaulle – 76037 Rouen cedex 1
Représentée par son Maire, M. Yvon Robert

La Ville de Grand Couronne

Rue Georges Clémenceau – 76530 Grand-Couronne
Représentée par son Maire, M. Michel Lamazouade

La Ville de Petit Couronne

Place de la Libération – 76650 Petit-Couronne
Représentée par son Maire, M. Dominique Randon

PREAMBULE

Le Département de Seine-Maritime comprend 74 établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre), dont 10 sont classés par l'Etat comme Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD) et Conservatoires à Rayonnement Intercommunal (CRI). Le territoire de l'agglomération de ROUEN concentre une grande partie de ces établissements d'enseignement artistique, et notamment deux établissements structurants :

- le Conservatoire à Rayonnement Régional, situé à ROUEN, dont le classement a été obtenu en 2007 et qui a été habilité à octroyer des diplômes de fin d'étude dans les spécialités suivantes : musique, danse et art dramatique,

- le Conservatoire à Rayonnement Départemental, réunissant les communes de Grand-Couronne et Petit-Couronne en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), dont l'agrément a été obtenu en 1977 et qui est habilité à octroyer des diplômes de fin d'étude en musique même si y est également enseignée la danse.

Ces deux établissements se distinguent l'un et l'autre par leur statut juridique, leurs tailles, effectifs, moyens et projets pédagogiques, le profil de leurs élèves et la structuration particulière des classes à horaires aménagés. Ils sont cependant au niveau de l'agglomération comme au niveau régional des établissements de référence, inscrits dans les réseaux régionaux et nationaux, ils travaillent dans une dynamique de complémentarité de compétences disciplinaires et stylistiques.

Une logique de rapprochement entre les deux structures est à l'œuvre depuis plusieurs années, tant sur le plan des contenus pédagogiques, que du partage des enseignants. Plusieurs modalités de rapprochement ont vu le jour ces dernières années, aboutissant notamment à la signature d'une convention de partenariat entre les deux structures, favorisant l'accès des élèves aux deux établissements.

Ces deux établissements bénéficient d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe, de financements départementaux et de financements de l'Etat.

Afin de poursuivre l'objectif de développement de l'attractivité du territoire, et d'amélioration de l'offre culturelle à la population, et dans un contexte financier tendu pour les collectivités publiques, il semble aujourd'hui légitime de s'interroger sur les modalités de

rapprochement entre ces deux structures, dans un souci de développer une offre cohérente et diversifiée en direction des publics de l'agglomération, et de rationaliser la dépense publique.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUI

Article 1 : Objet

Afin d'apprécier les différentes orientations possibles qui s'offrent aux 3 villes en matière de structuration de l'offre, de développement de l'enseignement artistique et d'organisation juridique, il est apparu nécessaire de lancer une consultation de prestation intellectuelle ayant pour objet les modalités de rapprochement des Conservatoires de ROUEN et de Petit et Grand Couronne.

Article 2 : Participation des villes de Rouen, Petit-Couronne et Grand-Couronne

Les 3 villes présentent un intérêt communal au regard de leur propres compétences à s'associer pour mener à bien cette réflexion. L'étude sera diligentée et payée par la ville de ROUEN les communes de Petit Couronne et de Grand Couronne lui versant chacune, à l'issue de la mission réalisée et sur justificatif des dépenses effectuées, une participation financière s'élevant à 25 % du montant H.T. de l'étude estimée à ce jour à 22.650 € H.T..

Article 3 : Financement

La ville de Rouen percevra les recettes dont cette opération est susceptible de bénéficier.

Fait à Rouen,
En trois exemplaires originaux

La ville de Rouen
Le Maire

Monsieur Yvon Robert

La Ville de Petit-Couronne
Le Maire

Monsieur Dominique Randon

La ville de Grand-Couronne
Le Maire

Monsieur Michel Lamazouade